

Règlement Interclubs Départementaux

Saison 2025-2026

1) **GENERALITES :**

1.1 Les championnats d'Interclubs Départementaux opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06"). Il comportera cinq divisions :

- La division 1 appelée Départementale 1 : D1
- La division 2 appelée Départementale 2 : D2
- La division 3 appelée Départementale 3 : D3
- La division 4 appelée Départementale 4 : D4
- La division 5 appelée Départementale 5 : D5
- La division 6 appelée Départementale 6 : D6

La Départementale 1 est constituée d'une poule unique de 6 équipes qui joueront en match [aller-retour](#).

Les Départementales 2, 3, 4 et 5 sont constituées de deux poules de 6 équipes qui joueront en match aller suivi d'une Phase Finale décrite à [l'article 7.6](#).

La Départementale 6 est constituée de maximum 12 équipes selon le nombre d'équipe qui s'inscrivent. Cette division est en match aller uniquement si le nombre d'équipe le permet, sinon une formule la plus adaptée aux nombres d'équipes inscrites sera proposée pour ces divisions. S'il y a [trop peu d'équipes inscrites, cette division sera supprimée](#).

1.2 Les ICD se déroulent en semaine sur les créneaux des clubs pour toutes les Départementales. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés par les clubs qui accueillent, qu'ils doivent communiquer aux équipes reçues.

1.3 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres". Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes.

1.4 Les championnats ICD sont hiérarchiquement situé au-dessous des championnats d'interclubs régionaux.

1.5 Les ICD est une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue PACA, organisée par le Comité départemental (BAD'06). Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux (ci-après désignée par "la Commission Compétition Départementale" (CCD)).

1.6 La CCD est responsable devant le CA du BAD'06 qui statue.

1.7 Le site internet IcBad sera utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

2) INSCRIPTION DES EQUIPES :

2.1 Les équipes qualifiées (promues ou qui ont gagné la montée dans une division supérieure) doivent confirmer annuellement leur inscription, cette confirmation s'effectue en remplissant le formulaire d'engagement, au plus tard avant :

- Le 29 septembre pour la D1 et la D2,
- Le 03 novembre pour la D3,
- Le 24 novembre pour la D4, la D5 et la D6.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CCD, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportive.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICD doit régler au BAD'06 la somme de 75€ par équipe engagée avec un chèque de caution de 75€ pour couvrir les obligations de l'équipe. Seuls les clubs affiliés à BAD'06 pourront inscrire une équipe.

2.4 Dans le cas où un club aurait du mal à constituer une équipe, il peut inscrire une équipe BAD'06 en se regroupant avec d'autres clubs dans une division. Les conditions de création de l'équipe BAD'06 devront faire l'objet d'une dérogation faite par la CCD et signée par tous les clubs participant à l'équipe. Il n'y a qu'une seule équipe BAD'06 inscrite dans les championnats ICD.

2.5 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Départementale, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et verra toutes ses rencontres perdues par forfait.

3) PROMOTION ET RELEGATION :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du [chapitre 2](#), les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats :

- L'équipe championne de D1 est promue en ICR alors que les équipes classées aux deux dernières places de la D1 sont reléguées en D2.
- Pour toutes les autres divisions, les équipes finissant aux deux premières places sont promues dans la division supérieure, tandis que les équipes finissant aux deux dernières places sont reléguées dans la division inférieure.

3.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes :

- Aucune poule ne doit comprendre plus d'une équipe du même club. Les clubs peuvent avoir autant d'équipes dans la division que de poule dans la même division.
- Si deux équipes d'un même club finissent aux deux premières places d'une division, la deuxième équipe du club ne sera pas promue et c'est l'équipe suivante au classement général qui le sera à sa place.
- Si une équipe refuse la montée dans la division supérieure, cette équipe sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure pour la saison où elle s'inscrit.
- Si aucune équipe de D1 ne peut monter réglementairement en ICR et que deux (ou plus) équipes de ICR descendent en D1, alors trois (ou plus) équipes de D1 redescendent en D2.

- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente dans toutes les poules de la division, alors une équipe du club évoluant dans cette division est aussi reléguée quel que soit son classement.
- Si plus d'une équipe est dans l'un des cas précités, ou dans des cas exceptionnels le justifiant, la CCD prendra les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition, surtout en ce qui concerne la composition des divisions.

3.3 Une division incomplète est complétée par ordre de priorité :

- Par repêchage d'une équipe reléguée.
- Par promotion d'une équipe non promue.

4) COMPOSITION DES EQUIPES :

4.1 Le capitaine de chaque équipe doit obligatoirement être majeur.

4.2 Dans les ICD, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé, à l'exception de l'équipe BAD'06.

4.3 Ces joueurs et joueuses devront être :

- Autorisés à jouer en compétition, licencié et présent sur le logiciel au plus tard la veille de la rencontre.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les deux signées par le joueur)

Les minimes sont autorisés à jouer en ICD et les joueurs plus jeunes que minime ne sont pas autorisés à jouer en ICD.

4.4 Le nombre de joueurs étrangers pouvant être aligné n'est pas limité.

4.5 Le nombre de joueurs mutés pouvant être aligné n'est pas limité.

4.6 Les joueurs ne peuvent jouer que pour une seule équipe par division.

4.7 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline.

4.8 En cas d'infraction à [l'article 4.6](#), et [l'article 4.7](#), les matchs concernés seront considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WOV).

4.9 Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, la moyenne du meilleur classement des joueurs participants à une rencontre (un R6/R5/R6 comptera comme R5 quelle que soit la discipline dans laquelle il joue). La valeur des classements à utiliser est celle présente dans le règlement ICN en vigueur. Cette règle ne s'applique pas pour les 2 dernières divisions des ICD.

4.10 Une équipe de club évoluant dans une division doit avoir, pour chaque rencontre d'une même journée, une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division inférieure.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes de ce club perdraient leurs rencontres.

4.11 Un joueur peut jouer avec plus d'une équipe de son club par semaine (du lundi au dimanche), uniquement en ICD et dans le respect de [l'article 4.6](#).

4.12 Un joueur ayant participé à au moins deux journées dans une ou plusieurs équipes de son club, évoluant dans une division supérieure (en ICN ou ICR ou ICD) ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans une autre équipe de son club, évoluant dans une division inférieure. (Le joueur est dit "brûlé" dans ce cas).

Ex : Un joueur évoluant en D3, jouant une journée en D1 et une journée en D2 (donc un total de 2 journée au-dessus de la D3), ne peut plus jouer en dessous de la division D2.

4.13 Un joueur brûlé avec une équipe, comme indiqué à [l'article 4.12](#), qui jouerait quand même, verra tous ses matchs perdus involontairement (ci-après désigné par WO_i).

4.14 Tout joueur ayant participé en ICR n'est plus autorisé à participer aux J1 et J2 en ICD.

5) **HIERARCHIE DES JOUEURS :**

5.1 La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement des joueurs donné par le logiciel le jour de la compétition.

5.2 Le classement du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal au simple 2. Le classement du double 1 doit toujours être supérieur ou égal au double 2. Il en va de même pour les mixtes. Pour trouver la paire la plus forte, il faut prendre la somme la plus faible des chiffres du classement : N3/R6 et R4/R4 => 3 + 6 + 9 et 4 + 4 + 8. Mixte 1 : R4/R4 supérieure au Mixte 2 : N3/R6.

5.3 A classement égal, le capitaine a le choix de la hiérarchie de ses joueurs ou paires. (le rang/CPPH n'est pas pris en compte)

5.4 En cas de non-respect des points 5.1 à 5.3, les matchs seront perdus par WO_i.

5.5 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués ou WO_v, seront ceux hiérarchiquement inférieurs. Dans le cas contraire, les deux matchs de la même discipline seront perdus par WO_v.

Ex : un forfait en SH 1 sur la feuille de composition entraîne automatiquement un forfait en SH2.

6) **DEROULEMENT DES RENCONTRES :**

6.1 Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sera considérée comme WO_v sur la rencontre. Cette disposition ne s'applique pas si le retard est motivé (accident circulation, ...) et si l'équipe adverse et la commission adulte ont été prévenues à temps (à l'appréciation de la CCD).

6.2 Les rencontres seront gérées par le logiciel et les équipes sont autonomes dans la gestion de la documentation (feuille de rencontre, de composition d'équipe ou de présence).

6.3 L'horaire et la date des rencontres est fixé sur le logiciel, mais pourra être modifié par les capitaines avec accord express de la CCD [au moins 3 jours avant la rencontre](#).

6.4 [La date de la dernière journée de poule \(avant les phases finales\) peut être anticipée si la date ne convient pas. Elle ne peut pas être déplacée, si les résultats ne sont pas saisis dans le délai imparti du calendrier initial, les résultats de ces rencontres ne seront pas pris en compte pour déterminer le positionnement des équipes dans la phase finale.](#)

6.5 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au capitaine adverse 15 minutes avant le début de chaque rencontre.

6.6 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le GEO responsable de la compétition s'il est présent.

6.7 Dans le cas où tous les matchs de la rencontre ne seraient pas terminés, l'équipe qui recevait perdrait les matchs en question pour mauvaise gestion du temps de la rencontre.

6.8 Pour la Départementale 1, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes

Soit un minimum de 3 hommes et de 3 femmes.

6.9 Pour les Départementales 2 et 3, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 3 simples hommes
- 1 simple dame
- 2 doubles hommes
- 1 double dame
- 1 double mixte

Soit un minimum de 4 hommes et de 2 femmes.

6.10 Pour les Départementales 4 et 5, chaque rencontre comprend 7 matchs :

- 2 simples hommes
- 1 simple dame
- 2 doubles hommes
- 1 double dame
- 1 double mixte

Soit un minimum de 4 hommes et de 2 femmes.

6.11 Pour la dernière Départementale, chaque rencontre comprend 5 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Soit un minimum de 2 hommes et de 2 femmes (pour la dernière Départementale, cet article remplace les éléments des articles précédents, s'il y a contradiction).

6.12 Le capitaine est autorisé, pendant une rencontre, à remplacer un joueur par un autre joueur à la suite d'une blessure, à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé le match en question.

- 6.13 Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.
- 6.14 En cas de WOv pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de - 1 point par match forfait au classement général, dans la limite de 3 WOv par rencontre. Au-delà de 3 WOv, la rencontre est déclarée WOv.
- 6.15 La CCD est seule juge du caractère WOv ou WOi d'un match, sur la foi notamment des justificatifs présentés par les capitaines.
- 6.16 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.
- 6.17 A l'issue de la rencontre, le club qui accueille doit conserver tous les documents (feuilles de présence, de rencontre, de match, ...) au moins jusqu'à la fin de la journée suivante.
- 6.18 Il est recommandé aux clubs qui accueillent de prévoir une collation et d'assurer un accueil décent et respectueux de l'équipe adverse.

7) BAREMES ET CLASSEMENT :

- 7.1 Chaque match rapporte 1 point pour la rencontre s'il est gagné, 0 point sinon.
- 7.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
- 7.3 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :
- Bonus offensif (8/0 ou 7/0 ou 5/0) : +1 point pour le vainqueur
 - Bonus défensif (3/5 ou 3/4 ou 2/3) : +1 point pour le perdant
 - Victoire : 5 points
 - Egalité : 3 points
 - Défaite (ou forfait involontaire) : 1 point
 - Forfait volontaire (WOv) : -4 point
- 7.4 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.
- 7.5 Tous les matchs doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.
- 7.6 Lorsqu'une équipe n'a pas joué au moins le tiers de ses rencontres, les résultats intervenus lors des rencontres jouées ne sont pas pris en compte pour le classement des autres équipes.
- 7.7 Les Départementales 2 et 3 auront des Phases Finales pour établir un classement de toutes les équipes de la division. Les équipes finissant 1^{ère} de chaque poule affronteront les équipes finissant 2^{ème} de l'autre poule. Les équipes victorieuses de ce premier tour s'affronteront et les perdant en feront de même. Il en va de même pour les équipes finissant 3^{ème} et 4^{ème} d'une part et des équipes finissant 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule.

7.8 S'il y a égalité parfaite entre deux équipes lors de ces phases (même nombre de matchs, de sets et de points), le Mixte joué lors de la rencontre déterminera l'équipe victorieuse.

8) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :

8.1 Pour pouvoir inscrire une équipe en D1, le club devra, avant de s'inscrire, avoir un GEO licencié dans son club.

8.2 A chaque équipe inscrite en ICD, les clubs devront mettre à disposition, du comité, un gymnase sur un nombre de journées adéquat une demi-journée par équipe inscrite.

Ces journées seront utilisées par le comité pour organiser des compétitions, stages, ...

8.3 Les clubs doivent avoir un responsable Interclubs désigné dans Poona, ce dernier doit s'assurer que les joueurs, participant à une journée donnée, soient bien en règle avec le [chapitre 4](#).

8.4 Le capitaine de chaque équipe doit, quel que soit le résultat de son équipe sur les différentes rencontres, saisir et valider les résultats des différentes rencontres dans un délai de 7 jours après le début de chaque rencontre.

9) ARBITRAGE :

9.1 En cas de problème pendant la rencontre, les joueurs doivent s'adresser à leur capitaine. A défaut, le litige et toutes les réserves devront être mentionnés sur la feuille de match.

10) VOLANTS :

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

11) RESPECT DE LA DISCIPLINE :

11.1 Le championnat se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

11.2 La CCD reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

11.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la CCD selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

12) BONIFICATION FINANCIERE :

12.1 Le montant des inscriptions a été augmenté dans le but de remplacer les amendes financières par des bonifications financières.

12.2 Les bonifications financières prennent la forme de remboursement d'une partie du montant de l'inscriptions des équipes d'interclubs. Les remboursements ne sont possibles que sur la saison où les actions se sont effectivement déroulées. Les possibilités de remboursement sont listées ci-dessous.

12.3 Mise à disposition du gymnase du club respectant [l'article 8.2](#) : remboursement de 75€ par équipe inscrite.

12.4 Validation d'un grade d'arbitre (Ligue accrédité inclus) : 25€ par grade validé.

12.5 Validation d'un grade de Juge-Arbitre (Ligue accrédité inclus) : 50€ par grade validé.

13) SANCTIONS SPORTIVES :

13.1 Rencontre WOv : -4 au classement général.

13.2 Match WOv : -1 au classement général, au-delà de 3 la rencontre est WOv.

13.3 Saisies des rencontres hors délai, au-delà des 7 jours :

- 1er retard : un rappel à l'ordre.
- 2ème retard : -1 au classement général.